



Berstett



Gimbrett



Reitwiller



Rumersheim

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Avec la suppression de la taxe d'habitation et maintenant de la CVAE, l'Etat met les communes en difficulté en les rendant dépendantes des dotations qu'il décidera de leur donner en compensation, en refusant de plus d'indexer celles-ci sur l'inflation ! Les communes sont aujourd'hui de plus en plus sous perfusion avec des marges de manœuvre réduites ! Une autre conséquence de ces décisions est de créer « deux catégories de citoyens » puisque la fiscalité communale repose désormais sur les seuls propriétaires qui paient la taxe foncière alors que les services fournis par les communes concernent l'ensemble des habitants ! Alors bien sûr tout le monde se réjouit de voir ses impôts baisser mais la mesure n'est pas équitable.

Le travail budgétaire en cours devient un exercice d'équilibriste en raison de l'incertitude de certaines recettes mais de la certitude de nouvelles dépenses ! Cela conduira inévitablement à une baisse des investissements et à des choix difficiles, tout en essayant d'apporter les meilleurs services à la population. Grâce à notre gestion rigoureuse, l'année 2022 s'est relativement bien terminée mais l'année 2023 s'annonce d'ores et déjà moins bonne et notre capacité d'autofinancement en subira les conséquences. Entre investir moins, augmenter les impôts, recourir à l'emprunt, voilà les choix que vos élus vont devoir faire !

Bien cordialement,
Votre Maire, Jean-Claude Lasthaus

13 MARS 2023 : RENCONTRE DES JEUNES AINÉS DES QUATRE VILLAGES

Le thème sera « Le jardin en période de sécheresse » avec la participation de M. Bouvier et M. Henches. Pour toute information, vous pouvez contacter les animatrices Linette Taesch linette.taesch@orange.fr - 06 82 44 13 49 Eliane Dossmann : eliane.dossmann@sfr.fr / 06 25 75 36 80 Lieu : la petite salle des fêtes de Berstett (à l'arrière) Prochaine rencontre : le 17 avril

25 MARS 2023 À 9 H : JOURNÉE CITOYENNE CONSACRÉE AU NETTOYAGE DU PRINTEMPS

Pour vous inscrire, il suffit de contacter la mairie et/ou de renvoyer le coupon réponse présent dans le Dorfblattel de février. Le coupon est également téléchargeable sur le site de la commune (www.berstett.info). Merci de votre participation.

Contact : Tél. 03.88.69.55.46 ou mairie@berstett.fr

2 AVRIL 2023 DE 8 H À 13 H : BOURSE AUX VÊTEMENTS ET ARTICLES DE PUÉRICULTURE

Organisée par l'Association des Parents d'Elèves (APE), cette bourse en circuits courts fera le bonheur de tous les dénicheurs de petits trésors. Entrée libre. Lieu : salle des fêtes de Berstett.

Contact : Olivier Gouffray par tél. au 06 19 18 33 14 ou par mail : APE.lafleurdeschamps@laposte.net

16 AVRIL 2023 : CONCERT DE LA CHORALE CHŒUR D'HOMMES

Organisé par le Groupe d'Art Populaire (GAP), le spectacle se déroulera à la salle des fêtes de Berstett. Il sera suivi d'une petite restauration et boissons. L'ouverture se fera dès 16h30 avec un début du spectacle à 17h.

Prix : plateau libre

31 MARS DE 19 H 30 À 22 H CONFÉRENCE : NATUROPATHIE ET RÉFLEXOLOGIE

Avec Stéphanie Dahl - Public adulte sur inscription
Contact : 03 88 69 38 95- kolibris@kochersberg.fr
Lieu Bibliothèque de Berstett, 42 rue de l'Herbe

11 JUIN 2023 DE 6 À 17 H : GRAND VIDE GRANIERS À BERSTETT

Organisé par le Football Club et la Chorale Les Troubadours, il se déroulera dans les rues de la mairie, de la canardière et de l'herbe. Il sera agrémenté de danses folkloriques du Groupe d'Art Populaire (GAP), d'expositions artisanales et vous pourrez y (re)découvrir d'anciens tracteurs. Une petite restauration vous attendra midi et soir à la ferme Letz au 17 rue de la mairie. Pour une bonne organisation, merci de prendre contact, le plus rapidement possible, avec :

Matthieu MARTINI : 06 37 25 76 44 - martini@wanadoo.fr
Anny ZEISSLOFF : 06 07 70 63 71- zeissloff@free.fr

Dossier

ARTIFICIALISATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA LOI CLIMAT ET RÉILIENCE

un seul mot d'ordre, une plus grande sobriété dans l'usage foncier avec une restriction de la consommation des espaces

De quoi parle-t-on ?

La loi Climat & Résilience désigne dans les attendus du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), l'atteinte durable aux fonctionnalités du sol en ciblant principalement l'imperméabilisation des sols. La ZAN nous oblige à repenser l'occupation des sols en passant en priorité par la réhabilitation ou la reconstruction de l'existant mais aussi en mobilisant les friches. Dès lors, qui dit ZAN dit aussi renaturer les espaces imperméabilisés. Il s'agit de végétaliser les centres des bourgs afin de préserver ou créer des espaces de respiration (plantation d'arbres, zones vertes). Concrètement, cela signifie que les aménagements futurs auront vocation à intégrer une renaturation à surface équivalente pour atteindre l'objectif d'une absence d'artificialisation nette d'ici 2050. En somme, la ZAN est une révolution en matière d'aménagement du territoire: elle oblige à gérer de façon économe le foncier.

Cette optimisation foncière se fera à travers la densification verticale des parcelles, la mutualisation ou le recyclage foncier de terrains déjà artificialisés.

Quelles conséquences en matière d'urbanisme ?

- 2021-2031 : **réduction de la consommation d'espaces d'au moins 50 % par rapport à la consommation réelle observée au cours des dix années précédentes**, Cet objectif sera territorialisé par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Grand Est
- 2031-2041 puis 2041-2051 : les territoires définissent un objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranche de 10 ans

Des délais contraints pour intégrer la trajectoire dans les documents d'urbanisme

- **SRADDET → 25/02/24**

Si la territorialisation n'est pas faite par le SRADDET, un objectif de 50 % de baisse de consommation foncière s'applique par défaut au Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou au PLUI.

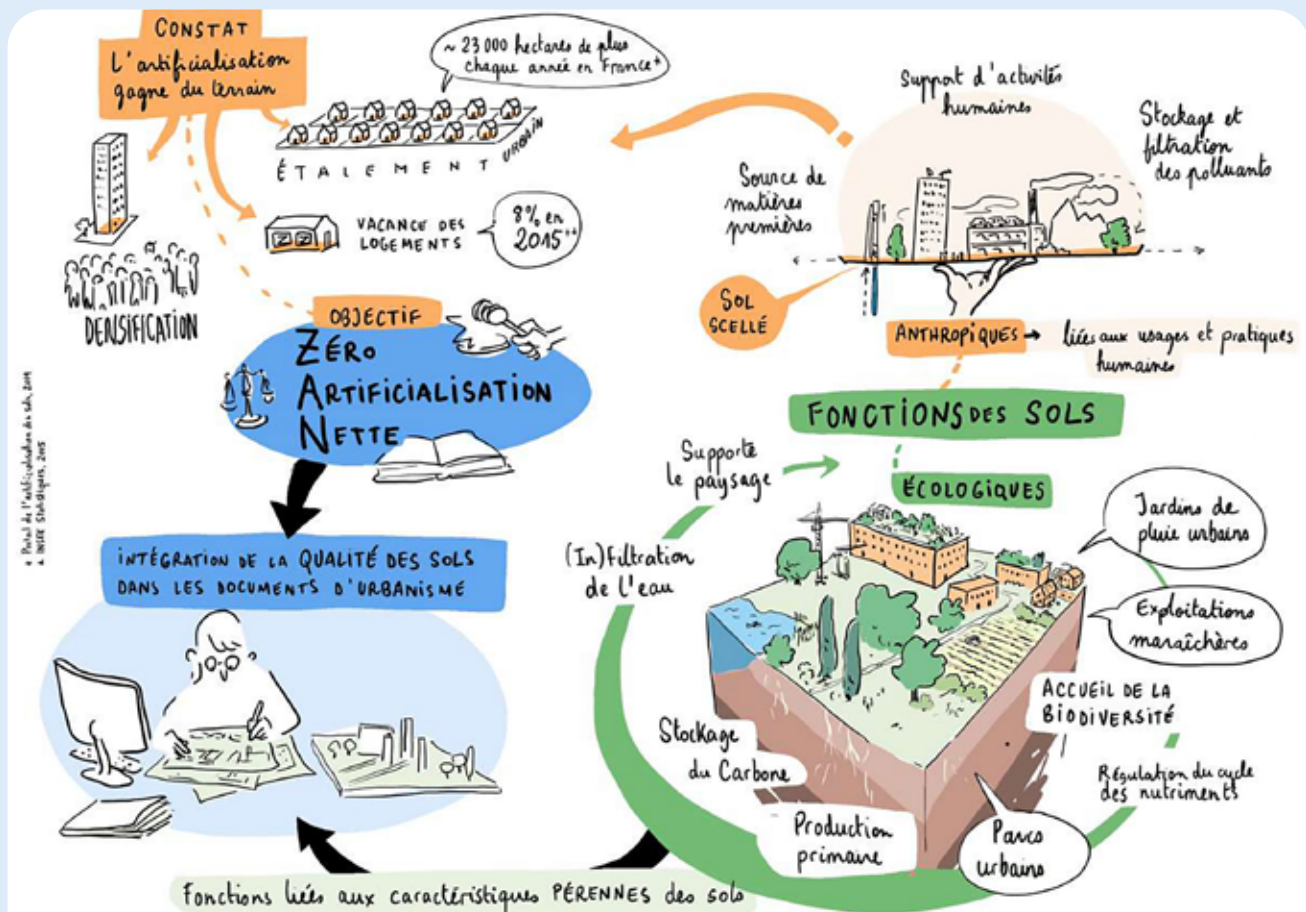
- **Schéma de Cohérence Territoriale SCoT → 25/08/26**

Si le SCoT n'a pas intégré les objectifs, interdiction d'ouvrir à l'urbanisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers dans le cadre du PLUI.

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi → 25/08/27**

Si le PLUi n'est pas compatible, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être délivrée.

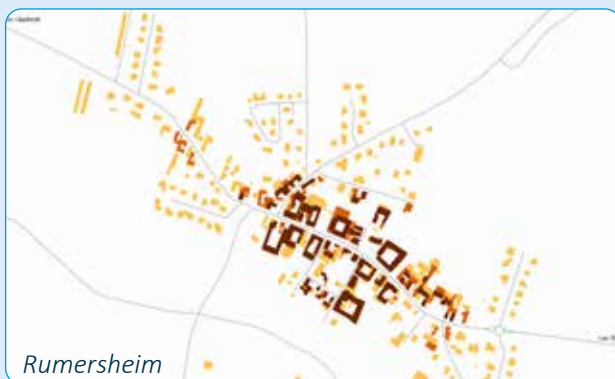
Le suivi des objectifs liés à l'artificialisation des sols fera l'objet tous les trois ans d'un rapport à l'échelle du PLUI.





Dossier

Les différentes cartes ci-dessous montrent l'évolution de l'emprise foncière dans nos quatre villages.



● Bâti 1926 ● Bâti 1882 ● Bâti actuel



Une petite vidéo explicative pour mieux comprendre les objectifs « zéro artificialisation nette »

Quel objectif pour le ZAN ?

Zéro Artificialisation Nette des sols

Le **Zéro Artificialisation Nette** (ZAN) est un objectif fixé par la loi **climat et résilience**, publiée le 24 août 2021, qui vise à **révolutionner** les politiques publiques d'aménagement d'ici **2050**.

Un équilibre

Arriver à un équilibre entre les surfaces artificialisées et celles que l'on veut renaturer



La densification urbaine

Densifier davantage les nouvelles constructions, en faisant vivre une population plus nombreuse dans un même espace urbain



Le renouvellement urbain

Limiter l'étalement urbain en reconstruisant la ville sur elle-même



La renaturation des terres

Regagner les fonctions systémiques là où elles manquent, dans une optique d'adaptation au changement climatique, de résilience et de qualité de vie

Petit lexique :

- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe les objectifs en matière d'aménagement du territoire : implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des zones rurales, habitat, intermodalité et transport, biodiversité, énergie et déchets, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air. Son élaboration est confiée au conseil régional. <https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sraddet/>
- Le **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est un document de planification stratégique à long terme (environ 20 ans) permettant de garantir la cohérence des différentes politiques locales (urbanisme, logement, transport et déplacements, loisirs, développement économique) avec un objectif de développement durable. Il donne lieu à l'élaboration d'un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Notre commune est intégrée dans le SCoT de la région de Strasbourg. <https://www.bas-rhin.gouv.fr/>

DÉCÈS DE MONSIEUR WILLY WALTER conseiller municipal

Il était le doyen du conseil municipal. A la fois intime et généreux, sa manière d'être et sa sollicitude nous encourageaient à œuvrer ensemble pour le collectif. Engagé et pleinement investi, il a fixé comme priorité la lutte contre les coulées de boue et les inondations à Reitwiller. Son humanisme n'avait d'égal que sa gentillesse. A chaque permanence de mairie, il avait toujours une pensée, un sourire, un mot gentil. Willy, ta bonne humeur nous manque déjà.

Toute l'équipe municipale présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches.



« Les étoiles sont éclairées pour que chacun puisse un jour retrouver la sienne. »
Saint-Exupéry, *Le petit prince* (1943)

INFLUENZA AVIAIRE

mesures de précaution

Ce virus particulièrement contagieux et pathogène pour les oiseaux a été identifié à plusieurs reprises dans notre département. Il circule activement en Europe par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs ou parmi la faune sauvage autochtone. Il persiste et reste actif principalement dans les fientes et les eaux stagnantes. Aussi, pour éviter la diffusion du virus à d'autres oiseaux, il est spécifiquement demandé de ne pas s'approcher, de ne pas nourrir les oiseaux sauvages et de ne pas les ramasser et d'éviter de fréquenter les zones humides (bords des étangs, des mares et des rivières).



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES COURS



Responsable de la publication : V. Erné-Heintz
valentine.erne@berstett.fr

Conception - Impression : Essence Graphique
Protection climatiquement neutre : protection des forêts, Madre de Dios, Pérou.

DU 16 AU 22 FÉVRIER, UN PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE LE LONG DU MUHLBÄCHEL À BERSTETT

Les promeneurs ont certainement remarqué les nouvelles plantations. Cette action, chapeautée par le SDEA, s'insère dans le programme de restauration de la ripisylve sur le bassin de la Souffel et du Landgraben et le Contrat Territorial Eau et Climat de la Souffel. La ripisylve est indispensable au bon fonctionnement de la rivière car elle protège les berges, épure des intrants, fait office d'ombrage des eaux. Au total, 164 arbres et arbustes, sélectionnées parmi les espèces locales, ont été plantés sur un linéaire de 170 mètres : cornouiller sanguin, cornouiller mâle, fusain d'Europe, églantier, noisetier, prunelier, sorbier des oiseleurs, sureau noir, viorne lantane et viorne obier, aulne glutineux, chêne pédonculé, érable champêtre, merisier, poirier et pommier sauvage. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse subventionne ce programme de plantation de ripisylve à 80%, le reste étant payé par le Syndicat des Eaux Alsace Moselle dans le cadre de la compétence Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).



La floraison du colza d'hiver nous rassure : la nature rythme le temps des cultures. A chaque saison, un nouveau paysage avec ses variations de couleurs. Un regard, une sérénité, une immédiateté magique et apaisante.



Vous imaginez ma surprise, au lever du jour, quand une drôle de petite voix m'a réveillé. Elle disait :

« Dessine-moi un mouton. »,
Saint-Exupéry, *Le petit prince*
(1943)